L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 11 MAI 1883.

SPECTACLES, BALS, &c.

FARANTA'S
Pavillon Summer Theatre,
Coin des rues Bourbon et Orléans.

New Faces!! All Stars!! Latest Novelties.

Engagement extraordinaire.
FRANK LE ROY,
Dans ses spécialités de rôles de femme.
La petite Vocaliste,
Miss OLLA REXFORD.
Tous les anciens Favoris sont retenus.
Admission générale..........10 Cents
Représentations tous les soirs à 8 heures.
Matinées le Mercredi, le Samedi et le Dimanche.
Aux Matinées de 10 cents on a une place quelconque au Pavillon.
6 mai—

GRAND VOLKSFEST
Pour le bénéfice de
L'Asile des Orphelins Protestants Allemands,
Aux Fair Grounds,
Dimanche et Lundi, 13 et 14 Mai.

Courses le Lundi, 14 Mai:

PREMIERE COURSE—Trot au harnais, un mille, deux sur trois, libre pour tous, sans égard au poids. Trois ou plus pour faire une course. Entrée, dix pour cent. Première, 100; seconde, bourse d'entrée.

SECONDE COURSE—Pas au harnais, un mille, deux sur trois, libre pour tous, sans égard au poids. Première, $60; seconde, $20 et la bourse d'entrée. Entrée, cinq pour cent. Trois ou plus pour faire une course.

Les entrées devront être faites le ou avant Samedi, 12 mai, à 7 P. M., au Crescent Hall.

Les Pools seront vendus au Crescent Hall, SAMEDI, 12 mai 1883, à 7:30 P. M.
6 mai—

FAIR GROUNDS DE LA Nlle-Orléans.
CAMPEMENT DE LA
Louisiana State National Guard.
Par ordre de Son Excellence S. D. McENERY, MAJOR-GENERAL JOHN GLYNN, Jr. Commandant la Première Division Militaire L. S. N. G.

Grand Tournoi Militaire des DIFFERENTS ETATS
—ET—
TIR A LA CARABINE POUR COMPAGNIES MILITAIRES DE L'ETAT.
15, 16, 17, 18 et 19 MAI 1883,
Sous les auspices et la direction de la
Louisiana State National Guard,

Le Camp sera établi MARDI, 15 Mai, date de la première série de
TIRS A LA CARABINE.
ORGANISES COMME SUIT:

LUTTES INDIVIDUELLES.—200, 500 et 1,000 yardes respectivement; tir à 200 yardes, cinq balles; tir à 500 yardes, cinq balles; tir à 1,000 yardes, cinq balles.

Mercredi, 16 du courant, seconde Série

LUTTE PAR COMPAGNIES.—Quatre hommes; distances, 200 et 500 yardes; cinq balles pour chaque distance.

TROPHEE D'ETAT.—Huit hommes; distance, 200 et 500 yardes; cinq balles par homme pour chaque distance.

Le tournoi sera soumis aux règlements de la "National Rifle Association of America."

Les PRIX offerts sont d'une grande beauté et artistement exécutés. On en donnera la description quand le moment sera venu, avec tous les détails du tournoi.

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI, 17, 18 et 19 du courant.

Grandes Manœuvres Militaires par des Compagnies de différents Etats.

Les juges seront choisis dans le corps des officiers de l'armée des Etats-Unis. Avis sera donné en temps voulu des différentes manœuvres à exécuter et des compagnies qui lutteront.

Distribution de Prix:

INFANTERIE.—Premier prix, $1,500; Second prix, $1,000; Troisième prix, $500.

ARTILLERIE.—Premier prix, $500; second prix, $200; troisième prix, $100.

Les plus grands efforts seront faits pour que l'installation du Camp, les manœuvres militaires entre compagnies des différents Etats et le Tir à la Carabine, soient ce qui ait jamais été exécuté de plus parfait dans le Sud.

Admission au "Grand Stand"...$1 00
Admission au Champ..............50

Il sera publié des détails complets sur ce grand tournoi militaire du Sud dans des circulaires et des annonces qui paraîtront prochainement.
25 avril—1 m.

Abel Dreyfous
—ET—
Félix J. Dreyfous,
NOTAIRES, ont transféré leur étude, Passage de la Bourse, 31. 22 avril—1 m. D J

Dr M. FOURQUETTE,
Médecin Chirurgien et Accoucheur de la Faculté de Médecine de Paris.
Résidence et office, 252 rue Royale, Entre St. Philippe et Ursulines.
Consultations de 8 heures à 10 heures du matin et 2 heures et 4 heures l'après-midi.
16mars—3m—Dim. Mar. Jeu.

New City Court Saloon,
90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

CE Saloon est ouvert depuis le LUNDI, 23 avril, avec un nouveau stock de liqueurs et de cigares de premier choix. De la bière Bock glacée et un bon lunch seront également servis tous les jours. Venez vous en assurer!
LOUIS J. NIPPERT, Propriétaire.
24 avril—1 m. D. J.

Déballage de Printemps.
B. & W. CRONER
font part au public de l'ouverture LUNDI, d'un assortiment choisi de
Marchandises de Printemps,
consistant en drap Religieuses, Buntings, Satteens, Linons, Batistes, etc. Aussi, un choix de
Costumes Brodés,
en Satteens, draps religieuses, Chambrays, etc.
Dentelles, Broderies, Ruches, Fichus, Echarpes, Voiles.
Un assortiment de
PARASOLS, à moitié des prix coûtants
TAPIS, NATTES,
Rideaux Dentelle, Stores de Fenêtres, Articles de Ménage. Généralement, nous avons reçu un assortiment complet de tous ces articles.
N. B.—Des échantillons seront envoyés sur demande.
B. & W. CRONER, 141 rue du Canal.
11 mars—3m

Briques et Bois de Construction.
Le soussigné propriétaire de la
BRIQUETERIE DELACHAISE
ET DU
Moulin à Scie, Riverside,
Est prêt à faire des contrats pour la livraison de
Briques et de Bois de Construction
En quantité au gré des acheteurs.
Il sera fait des prix bas pour la livraison le long du fleuve Mississippi.
S'adresser à
J. A. BLAFFER,
Bureau, 57 rue St. Charles,
Dauphine 14, Mechanic's Dealers & Lumbermen's Exchange.
14 av—1m

Le meilleur endroit de la ville où
LA
SEMENCE DE RIZ,
de choix est vendu à bas prix, est chez ERNST & Cie., Au coin des rues Magazine et Julia.
19 janv—3m

Placement de Fonds
BONS
Du St. Charles Street Railroad,
A VENDRE PAR LA
New Orleans National Bank
54 rue du Camp.
—3m

Bons des Etats-Unis
Achetés et vendus par la
Banque Nationale de la Nlle-Orléans
54 RUE DU CAMP.
13fév 3m

Spectacles, Bals, &c

WEST-END
SAISON DE 1883,
Commençant---Mai, 1883.

Concerts du soir, par la Musique de West End,
Sous la direction de l'éminent artiste louisianais, Prof. G. D'AQUIN.
Engagement spécial du célèbre Cornettiste,
Signor A. LIBERATI,
Commençant le 15 mai et devant durer DEUX SEMAINES.
Trains de West-End. Heures de départ
Les trains du City Railroad partiront comme suit:
TOUS LES JOURS.

DE LA VILLE.	LE WEST-END.
7..........a. m.	8..........a. m.
8..........a. m.	9..........a. m.
9..........a. m.	10..........a. m.
10..........a. m.	11..........a. m.
11..........a. m.	12..........m.
12..........m.	1..........p. m.
1..........p. m.	2..........p. m.
2..........p. m.	3.15..........p. m.
3..........p. m.	3.45..........p. m.

et ensuite toutes les vingt minutes jusqu'à
10..........p. m. et 11..........p. m.

LES DIMANCHES.
Le premier train partira à 6 heures et demie du matin, et ensuite, comme ci-dessus, toutes les heures jusqu'à 2 heures de l'après-midi; puis, tous les quarts d'heure jusqu'à dix heures un quart du soir.

On peut se procurer des trains extras à quelque moment que ce soit, en s'adressant au bureau de la Compagnie, No 102 rue du Canal.

Billets de famille et commutation tickets à prix réduits.
F. WINTZ, Surintendant.
6 mai—

Fort Espagnol,
Saison de 1883
A partir du 1er mai, les trains partiront comme suit:

De la ville à 6:30 et 8 a. m. et ensuite toutes les heures jusqu'à 3 p. m., et alors toutes les 20 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 10 heures 15 minutes p. m.

Le Dimanche—
De la ville à 6—7—8—9—10 A. M., puis toutes les demi heures jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Le dernier train partira du Fort Espagnol à 11 heures P. M.

L'Orchestre, sous la conduite du Prof. Wm. Borchert, commencera ses concerts quotidiens avec un personnel complet de vingt-cinq (25) artistes de premier ordre, le DIMANCHE, 6 mai à 5 P. M. et jouera toutes les après midi.
W. S. SAITER, Locataire et directeur général.
5 mai—

VINCENT
MICAS & CIE.,
29 RUE DU CAMP
Et 116 RUE DE LA COMMUNE,
Seuls Agents pour la vente des
EAUX-DE-VIE DE SAZERAC.
Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique américain de
PEYCHAUD.
Agents pour la vente des Champagnes
Duc de Montebello
—ET—
Imperial Cook;
Importateurs en général de
VINS FINS ET DE LIQUEURS.
Il est fait une spécialité de la vente de ces articles aux familles dont le patronage est respectueusement sollicité. Vins et liqueurs vendus à la bouteille, au gallon et au baril, et livrés à domicile dans les limites de la ville sans frais additionnels.

AMER AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,
provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle-Orléans, 7 novembre 1870.
Dr F. B. Gandet, 183 rue Douane.
R. L. Tracy, M. D. — C. Deléry, D. M. P.
R. Harrison, — Beauregard, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 96 rue St-Charles.
Dr Faget, — Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. — Theo Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
6 déc—6m—mar jeu dim

Soumissions cachetées.
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1883.

DES soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'au MARDI, 15 mai 1883, à midi, pour l'obtention du contrat d'entourer le "Upper City Park" d'une barrière en fil de fer à barbes. Les soumissionnaires sont requis d'envoyer, en même temps que leurs soumissions une section de barrière de 10 pieds comme modèle.

Les spécifications du contrat devront être comme suit: poteaux, 4x6 pouces, 8 pieds de long, pin jaune créosoté, 3 pieds en terre laissant 5 pieds de barrière; les poteaux seront à une distance de 10 pieds les uns des autres, avec cinq rangées de ce fil dit "galvanised licensed barb wire" parfaitement tendu et reposant sur des crampons de fer galvanisés. La barrière devra avoir huit coins et mesurera 19,000 pieds courants; quatre portes de 16 pieds chacune. Le parc sera sous le contrôle de la commission exécutive. Le travail en entier devra être de premier ordre et sera soumis à l'approbation de la commission. Le soumissionnaire accepté fournira le cautionnement que la commission exigera, une somme de $1,000, pour l'achèvement du travail, selon les spécifications, le 1er juill 1883.

Le modèle requis, auquel il est fait allusion, sera déposé à l'Hôtel de Ville. La commission se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions.
B. T. WALSHE, Rapporteur de la Commission.
26 avril—10t

A. CAPITON,
TAILLEUR-FASHIONABLE,
3....Rue Carondelet, près Canal....3

VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $20 et au-dessous de ce prix. 10 av—3mDMaJ

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles,
dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIREES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.
avril—dim. mar. jeu.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
27.......RUE BARONNE.......27
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Ant. Carrière
E. Carrière, Chas. J. Carrière
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 100 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis [illegible], Liverpool, le Havre et Bordeaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" de la Nlle-ORLEANS,
78 RUE DU CAMP.

EN DEHORS DU "RING".

MAIS POSSEDANT D'AMPLES FACILITES POUR REASSURER DANS DES COMPAGNIES ETRANGERES ET DE L'EST.

EN MESURE DE DONNER DES ASSURANCES EN PLEIN SUR LES PRESSES-A-COTON, LES SUCRERIES ET TOUS GENRES DE RISQUES DE COMMERCE.

PERTES AJUSTEES AVEC EQUITE ET PROMPTITUDE, ET PAYEES SANS ESCOMPTES.
8avril—1m

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - .137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques. 8avril—an 23 oct

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désireraient disposer de leurs Pianos. 17sept—

Déposez en sûreté vos valeurs
—DANS LA—
Voute de la Compagnie D'Assurances GERMANIA,
51 RUE DU CAMP,
Où elles seront à l'abri des voleurs et de l'incendie, à des prix très modiques pour les déposants.

Les négociants trouvent cette voûte la plus sûre pour y déposer leurs boîtes de banque.

Le gardien W. C. RAYMOND, donnera toutes les informations voulues et des circulaires relativement à la voûte.

Heures d'ouverture de la voûte de 9 A. M. à 4 P. M. H. ZUBERBIER, Président.
F. MAIER, Secrétaire. 20avril—1m DMarJ

Le Stock le plus vaste au Sud, de voitures.
Fred. N. THAYER.
169 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union.
(Entrée, rue Gravier, 217)
Dépôt du Cramer & Brand Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais. Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars83—1 an Dim. Mar. Jeu.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Cécile Barbé	Lauréal, David
Barrère, Joseph	Laguens, Bernard
Basque, Pierre	Laporte, De Henri
Biane Vve, née Claire Ceutis	Lapène, Jean
	Lamasoe, Jean Gabriel
Castaings, F C	Levy, Pierre
Clavérie, Jean, Marie, Louis	Le Maréchal, Charles
	Macry, François
Cabiran, Bernard	Marvie, Louis
Cambère ou Caubert	Miednialski, Paulin
Cerqu', Jean Baptiste	Morin, Charles Gabriel
Collin, Jean Thibaut	Mourret, Louis dit Mauguene
Clench, M	Mathe, Guillaume
Castot Omelia famille	Néel, famille
Cornish, Louis Michel	Pernet
Costelin, Michel dit Lyonnais	Pollent, Jean Pierre
Dalas, De Vve	Prévost, Pierre Nicholas
Devaux, Jean Marie	Rousseau, Hippolyte Jean
Dumas, E	Ricouard, Emile Michel
Dumas, P	Sisso, William Félix
Dégrata, Vve	St Upery, Bernard
Douro, Jean Marie Isidore	Sommière, Joseph Alphonse
Dentvost, Eugène	Sahuqué, Paul Eugène
Dumourez, Marie	Thévenin, De Vve
Duvillier, E L	Théron, Charles Louis
Fraissinet, Ferdinand	Tujague, Emile Joseph
Fontan, Baptiste	Tujague, Louis Baptiste
Guiole, Barthélemy Hip.	Tressol, Léon, Albert, Auguste
Gerlupied, Edouard	Verret, De
Hougne, Jean	Visonne, Jean
Justrabo, Prosper	Vergnole, époux
Jacolin, Isidore	Vidal, Eugène

Le Gérant du Consulat de France,
FRANÇOIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er mai 1883.

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'Isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil ne sont soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla, Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'adopter des règlements judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour du mois d'avril 1883.
Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—3 1m—MaD

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS
DE PRINTEMPS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants
que nous confectionnons [illegible], est maintenant
COMPLET,
et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir
L'examiner de bonne heure,
afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.
Nous avons publié un
CATALOGUE DE MODES,
que nous distribuons dans nos Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.
LEON GODCHAUX,
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

L.S.L.

Prenez Avis!

Que cette loterie est la seule qui à ce jour un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 12 JUIN 1883,
Un Concert-Promenade
Durant lequel il sera fait un
TIRAGE EXTRAORDINAIRE,
CLASSE F.
Sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!
Pas d'ajournement!
PLUS D'UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.
MARDI, 12 JUIN 1883,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200, chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..........	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..........	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..........	7,500
2,279 Lots s'élevant à.......	$522,500

CERTIFICAT
Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans cet avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la bureau de poste, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Enregistrez vos lettres contenant de l'argent ou expédiées par l'Express.

Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations adressez à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
Vingt-huitième état annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1882, y compris les primes non acquises de l'année précédente —

Risques de feu..............		$261,970 34
Risques maritimes..............		27,998 38
Risques de rivières..............		18,567 02
Total des primes..............		$308,536 69
Moins primes non acquises..............		76,547 60
Primes notées, 31 mai 1882..............		$231,993 69
Pertes payées—		
Sur risques de feu.....	$63,302 09	
Sur risques maritimes.	7,711 06	
Sur risques de rivières.	7,893 66	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt....	13,126 78	
Réassurances et primes remboursées.....	19,109 16	
		$111,036 17
		$120,957 52
Moins jugements payés sur toutes réclamations..............		19,436 76
Profit..............		$101,510 76

La Compagnie possède l'actif suivant:

Propriétés foncières..............	$252,676
1443 actions de la compagnie des Waterworks de la N-Orléans, 47.	67,734 00
Actions de banques, chemins de fer et autres actions..............	66,295 67
Billets garantis par hypothèque et nantissement..............	151,761 27
Billets à recevoir..............	64,170 58
Primes en voie de collection..............	22,652 07
Actions d'assurance..............	1,950 00
Actions du Vallette Dry Dock Co..	10,400 00
Actions du Levee Ste Cotton Press..............	1,680 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,385 00
Argent en caisse..............	51,542 34
	$705,187

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 12me jour de juin 1882.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12me jour de juin 1882, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes notées participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1882, payable le deuxième LUNDI du mois de juillet.

DIRECTEURS.
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES, D. A. CHAFFRAIX,
W. TAYLOR.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans
Pour l'année expirant le 31 décembre 1882

Primes sur les incendies..............	$512,580 40	
Primes maritimes..	132,501 62	
Primes de rivières..	36,765 19—	$681,866 21
Primes acquises en 1881..............		97,963 10
Total des primes..............		$769,829 31
A déduire—		
Primes non acquises..............	$301,117 02	
Primes remboursées..............	54,592 90	
Réassurances..............	99,691 58—	355,401 99
Primes notées acquises..............		$414,427 42
Intérêt, loyer et sauvetage..............		46,066 18
		$460,473 60
A déduire—		
Pertes de feu..............	$186,796 62	
Pertes maritimes..............	45,888 10	
Pertes de rivières..	19,127 64	
Total des pertes	$251,860 36	
Dépenses générales, commissions, taxes, etc.	174,925 25—	426,384 61
Profits nets..............		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes..............	$145,266 10	
Moins dividende de juillet 1882..............	24,999 00—	120,266 10
Surplus..............		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations non fixées et non acceptées..............		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882..............		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:
VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques..............	$80,164 79	
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.	230,000 00	
50 bons Levee Steam Cotton Press..............	26,250 00	
2 bons du New Orleans Pacific Railway..............	1,720 00	
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company..	10,000 00	
30 bons du New Orleans Water Works..............	27,000 00	
30 bons du New Orleans City Railroad..............	27,500 00	
1 bon du Bataillon Washington Artillerie....	500 0	
13 actions du New Orleans City Railroad..............	1,300 00	
5 actions de la State National Bank....	565 00	
25 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co.....	1,260 00	
120 actions de la Valette Dry Dock Company..............	3,000 00	
1 action du New Louisiana Jockey Club..............	750 0	
Propriétés foncières en ville..............	132,940 00	
Billets, 1re hypothèque..............	115,027 00	
Prêts sur demande.	67,950 00	
Billets garantis par nantissement..............	0 00	
Billets à recevoir en règlement de primes..............	12,476 69	
Primes en cours de collection..............	63,751 87	
Dû par agents et en cours de transmission..............	10,645 27	
Compte en suspens..	716 25	
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déboursées..............	17,601 14—	$875,366
Fonds capital..............	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises.	301,117 02	
Réserve pour réclamations non déterminées..............	46,410 26	
Dividende non réclamé..............	4,315 50	
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company..............	11,400 30	
Dû à d'autres compagnies pour réassurances..............	5,511 73	
Surplus net comme ci-dessus..............	106,933 83—	$875,366

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1883.
JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation de cet actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.
(Signé) CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGE, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires inscrits à cette date.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1883.

—DIRECTEURS—
JULES ALDIGE, E. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIERE, AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. H. SCHMID,
D. FATJO, JULES TUYES.
29 janv—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Geo. Q. Whitney, agent, vs Charles G Johnson—No 8222.
Geo. Q. Whitney, agent, vs Charles G. Johnson—No 8223.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et de vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 15 mai 1883, à midi, des propriétés ainsi que des immeubles par destination, qui s'y trouvent, ci-après décrites, à savoir:

1° Huit certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Constance, et St-Joseph, désignés et décrits comme suit:

Un terrain faisant face rue Tchoupitoulas et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, et cent soixante-douze pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, d'après un plan fait par Pilié et DePouilly, architectes, en date du 24 janvier 1866 et déposé pour que l'on s'y réfère, en le bureau de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.

Trois terrains désignés par les numéros deux, trois et quatre sur ledit plan de Pilié et DePouilly, architectes, en date du 24 janvier 1866, et contigüs les uns aux autres et mesurant, chacun, vingt-quatre pieds un pouce de face à la rue St-Joseph, vingt pieds deux pouces quatre lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quinze pieds un pouce et deux lignes du côté du terrain numéro deux, le plus proche de la rue Tchoupitoulas; cent quatorze pieds quatre pouces deux lignes de profondeur sur la ligne qui divise les terrains deux et trois, cent treize pieds 9 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne divisant les terrains trois et quatre, et cent treize pieds 4 pouces de profondeur du côté du terrain numéro quatre, le plus proche de la rue Constance (anciennement Foucher). Lesdits trois terrains sont les mêmes anciennement désignés par les numéros sept huit et neuf sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Deux terrains désignés par les numéros dix et onze sur ledit plan de Joseph Pilié, ancien voyer, plan déposé dans le bureau dudit notaire, G. R. Stringer, chaque terrain mesurant le numéro dix mesure vingt-quatre pieds huit pouces de façade rue St-Joseph, vingt pieds deux pouces quatre lignes de largeur à l'arrière, sur cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro neuf, et cent [illegible] pieds un pouce de profondeur sur la ligne opposée, et le terrain numéro onze mesure vingt-quatre pieds huit pouces de façade rue St-Joseph, cent treize pieds de ce pouce de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain numéro dix; de là il s'étend deux pieds vers la rue Constance puis à une autre profondeur du côté de la rue Julie de quatre pieds deux pouces sur la ligne inférieure, qui a dix-sept pieds aux pouces de largeur. Le terrain a une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce sur la ligne opposée.

Deux terrains désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan de H. Mollhausen ancien voyer, en date du 24 mai 1845 et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire de cette ville. Les terrains numéros quatre et cinq mesurent, chacun, trente-trois pieds, huit pouces de largeur à l'arrière, sur trente-quatre pieds, six pouces de profondeur sur la ligne du terrain numéro quatre le plus proche de la rue St. Joseph; cent vingt-huit pieds, un pouce sur la ligne divisant les dits terrains numéros quatre et cinq; et cent vingt-un pieds, huit pouces sur la ligne du terrain numéro cinq, le plus proche de la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte, ainsi que toutes les ustensiles, machines, engins et instruments, toutes les installations sur la propriété.

2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent, ou de quelque sorte, terrain situé dans le même district et carré d'îlet, et désigné comme le terrain numéro trois sur le dit plan de H. Mollhausen, voyer, en date du 24 mai 1845, et mesurant—au pied américain—vingt-neuf pieds de façade rue St-Joseph sur cent dix-sept pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le même district et îlet, et mesurant soixante-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre Julie et St Joseph, sur une profondeur de cent soixante-deux pieds six pouces, (le tout en pied français) borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant aux héritiers de Guilhem et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à G. Duboeuf.

Etant les mêmes propriétés que le dit défendeur a acquis comme suit, à savoir: La propriété premièrement décrite de Henry S. Buckner par acte passé pardevant W. J. Castell notaire, en date du 10 janvier 1876; la propriété deuxièmement décrite de Christian Anz par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 28 mars 1876, et la propriété troisièmement décrite de la succession de C. Roselius par acte passé pardevant E. Bouny, notaire en cette ville, le 7 juillet 1877.

Ces trois propriétés ont été saisies dans l'affaire No 8222, et seulement la propriété premièrement décrite est saisie dans l'affaire No 8223.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 avril—12,19 26—3,10,15 mai

A. Bonjo vs. C. G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7791—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Mary, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Julia et St-Joseph, et mesurant soixante-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre Julie et St-Joseph sur une profondeur de cent soixante-deux pieds six pouces en pied français, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant aux héritiers de Guilhem, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à G. Duboeuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 avril—12,19 26, 3 10 15 mai

Joseph Marigny jr. vs Jean et Paul Dimercie.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. —No 637 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, en sa rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le premier district de cette ville, MARDI le 29 mai 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses, etc., située à Gentilly, Troisième District, dans l'îlet irrégulier, borné par la rue Marigny, l'Avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant à peu près trois cents pieds huit pouces de face au chemin de Gentilly, et la Place Desoto (projetée) sur une profondeur de six cent trente-huit pieds neuf pouces et cinq lignes de l'Avenue Marigny au Chemin de Gentilly sur la ligne de profondeur la plus près de l'angle qui forme la jonction de la dite Avenue et du dit Chemin, la dite portion de terre mesure du côté plus près de l'Avenue St-Bernard, quatre cent douze pieds deux pouces de profondeur sur la ligne presque perpendiculaire à l'Avenue Marigny; puis au coin au ang[le] droit, quatre-vingt dix pieds d'autre angle droit, suivant en ligne directe au chemin de Gentilly ou la Place Desoto ayant quatre cent soixante-huit pieds quatre pouces et neuf lignes, et s'étendant vers le chemin de Gentilly, composée des lots Trente-Huit, Quarante, Quarante-Un, Quarante-Deux et Quarante-Trois, et une portion de terre de forme irrégulière, sur un plan annexé à un acte d'hypothèque pardevant O. De Armas, notaire, en date du 4 décembre 1861.

2° Un lot de terre dans le Premier District, dans l'îlet numéro Cinq Cent Quatre-vingt-Huit, borné par les rues Poydras, Julia, Dergenois et Broad, désigné comme le lot numéro Onze, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Poydras, sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 29

M. S. Coste vs P. Wesley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8017 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mai 1883, à midi, de la propriété et ce qui est décrit, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, St Antoine et Bagatelle, mesurant en pied anglais vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Urquhart sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de soixante-quatre pieds.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de John Spearing, conformément à l'acte passé pardevant Octave DeArmas, notaire, le 31 octobre 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 avril—mai 3 10 17 24 29

John Nelson & Co. vs. Mme W. Behrens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5762 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 29 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La moitié d'intérêt indivis sur la propriété ci-après décrite: 1° Le lot A dans l'îlet borné par les rues Liberté, Erato, Thalie et Franklin, mesurant vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue Liberté sur une profondeur de cinquante sept pieds six pouces, entre lignes parallèles. 2° Le lot numéro treize dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Clara et Marais, mesurant trente et un pieds huit pouces sur la rue Thalie sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—3,10,17,24,29 mai

John P. Popp & Co vs Thomas J. Finnegan, alias Gilroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5506—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, anciennement bourg de Duvergé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le numéro seize de l'îlet numéro vingt-huit, borné par les rues Bouny, Alix, Pevrier et Peter, conformément à un plan dressé par A. D'Hemécourt, le 19 mars 1849 et déposé en l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-deux du livre des plans numéro quatre (bis). Le dit lot mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue Bouny, sur une profondeur de cent-vingt pieds sur la rue Alix entre lignes parallèles et formant le coin des rues Bouny et Alix.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12 avril—12, 19, 26,—3, 10, 15 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

George S. Bonsel, exécuteur testamentaire, etc., vs Sarah A. Gamblin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7283 — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan dans la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Tremé. Un desdits lots forme le coin des rues Conti et Tremé, et mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur une profondeur et face à la rue Tremé de cent sept pieds dix pouces et cinq lignes, au pied américain, conformément au plan dressé par J. Connolly, le 11 décembre 1842, et déposé en l'étude de C. Cuvellier, notaire, et l'autre lot de terre, qui est désigné par le lot numéro un sur un plan dressé par L. Surgi, le 19 novembre 1849, déposé aussi en l'étude de C. Cuvellier, et mesure vingt-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de quatre vingt pieds, entre lignes parallèles, et vingt-un pieds cinq pouces et trois lignes de largeur dans le fond, ouvrant sur une allée de cinq pieds de largeur, en commun audit lot numéro un et dix autres, d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 av—13,20,27 4,11,15 mai

Michel Herber vs Robert Abbott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6573.— En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme le Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-quatre, comprenant quatorze lots désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et borné par les rues Annunciation, Market, Richard Constance et le Chemin Félicité et mesurant, plus ou moins, trois cents pieds de face à la rue Annunciation, deux cent quatre-vingts pieds de face à la rue Constance, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market, trois cent quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Richard et soixante pieds de face au Chemin Félicité. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les machines qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

Gustave Kohn vs. Joseph N. Magine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8210—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente-huit et borné par les rues Clara, Arcadie, Milan et Berlin, à cet îlet de terre désigné par le numéro cent dix-sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1868 et mesurant plus ou moins trois cents pieds de face sur chacune des susdites rues.

2° Et un autre certain îlet de terre situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le numéro municipal six cent trente neuf et borné par les rues Clara, Arcadie et Berlin et l'Avenue Napoléon. Etant l'îlet de terre désigné par le numéro cent dix huit sur un plan ci-dessus désigné et mesurant plus ou moins trois cents pieds de face sur chacune des dites quatre rues.

Etant les mêmes propriétés que le défendeur a acquises du plaignant conformément à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 21 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4mai—4, 11, 18 25—1, 5 juin.

Thos O'Neil vs. John Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8348.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, St-Jean, Poydras et Perdido désignés comme lots numéros dix, onze et douze, sur un plan dressé par J. F. Braun, voyer en date du 26 mai 1877, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Girardey, encanteur, et en outre désignés par les mêmes numéros sur un plan dressé par Louis H. Pilié, anciennement voyer de ville, en date du 8 décembre 1858, et déposé pour référence en l'étude de Eugène Bouny notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun au pied américain vingt-neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire du demandeur, conformément à un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 7 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mai—9,15,22,29—5 9 juin

Edwin K. Bryant vs. Mme Sarah Charles tutrice etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8063.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ce morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Poydras, Foucher et Lafayette, et désigné par le numéro Quatre, sur un plan particulier fait par C. A. Hedin, le 26 février 1853 et déposé comme le plan numéro deux cent trente-cinq (235) dans le bureau de Theodore Guyol, notaire en cette ville pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure vingt un pieds et quatre lignes de façade rue Magazine, sur environ soixante-six pieds, deux pouces de profondeur, et vingt-un pieds, et quatre lignes de largeur sur la limite inférieure—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques, No 80 rue Magazine et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10, 17, 24—1, 8, 12mai.

Mme Barbara Fisher, veuve de George Ullmayer, vs. Felicia Montez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8209.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Remparts, Esplanade et Bourgogne, mesurant, plus ou moins, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse dans cette affaire de Gaston A. Lanata, par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 8ème jour de mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—1, 24—1, 8, 15, 19 mai

Mme Mary H. Shannon vs John Wicks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8142.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson) en cet Etat et dans cette partie maintenant ou anciennement nommée "Faubourg Bouligny," dans le carré d'îlet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Bordeaux et Lyon, et désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt du carré d'îlet numéro quarante-quatre sur un plan daté du 14 mars, 1846 et déposé pour que l'on s'y réfère, en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire, en ladite paroisse Jefferson. Ces mêmes terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, trente pieds de face rue Plaquemines, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont ceux qui furent acquis par achat par le défendeur, de Mme Eliza Deshautreaux par acte passé pardevant Andrew Hero, Jne, notaire, le 22 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 avril—10,17,24—mai 1,8,12

Henry Froliton vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,362.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Avart, ci-devant la ville de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné comme le carré numéro cinquante-neuf, sur un plan dressé par Harang, voyer, le 18 mai 1852, et déposé dans les bureaux de la dite ville de Jefferson, une copie duquel est annexée à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 8me jour de mars 1879, en vertu duquel le dit McGehee a acquis la dite propriété de Joseph W. Paap. Le dit îlet mesure deux cent soixante-dix-huit pieds de façade rue St-Charles; trois cent cinquante-trois pieds trois pouces rue Laussat; deux cent cinquante pieds de façade rue Boudousquié, et deux cent trente-un pieds un pouce de façade rue Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—5,12,19,26,30 mai

Avis.

LE public est informé que les soussignés sont les seuls propriétaires du "Fruit Cream," crème de fruits, et qu'ils ont seuls le droit de faire usage de ce nom dans le commerce (trade mark) enregistré au bureau de Patentes des Etats-Unis de par la loi. Toute personne imitant ou vendant les breuvages préparés par les soussignés ou dénaturant le dit nom commercial "Fruit Cream" sera poursuivie pour dommages devant les tribunaux.
27 avril—10t GAMOTIS FRERES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.
325 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
215 caisses souliers fins de Newark et Philadelphie.

PAR H. STERN & CO., Encanteurs, il sera vendu VENDREDI 11 Mai 1883, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 37 rue de Chartres, entre Douane et Bienville
325 caisses bottes, souliers et brodequins,
215 caisses souliers fins de Philadelphie.
Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente.

PAR B. ONORATO.
Une jolie résidence cottage avec terrain contigu amélioré.
Nos 398 et 400 rue Ste-Anne, près Johnson.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureaux, 45 rue Royale.—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu

1° La résidence cottage à deux corps de logis, No 398 rue Ste-Anne contenant deux chambres et cuisine de chaque côté avec de grande passages, grande cour, cabinets, etc.

2° Le grand terrain contigu contenant une grande chambre, un cabinet et citerne de chaque côté.

Les deux lots mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face et dans le fond, sur 78 pieds 2 pouces de profondeur, d'après le plan dressé par Surgi, au bureau de Ducatel, notaire. La propriété donne en ce moment un loyer d'environ $25 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un an de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an pour billets de l'acquéreur, portant toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 au comptant sur les lieux sera requis pour répondre de la vente.
29 avril—6,10 mai à la vente

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Andrew Downey vs. ses créanciers et les créanciers de Downey, Foucher & Co.

No 8534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour—

La cession de biens faite par le demandeur, Andrew Downey, individuellement et comme membre de la maison Downey, Foucher & Co., est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant M. James Fahey, notaire en cette ville, le LUNDI, 11 juin 1883 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du demandeur et élire un syndic. Que M. J. H. Ferguson soit nommé avocat des créanciers absents, qu'en dans l'intervalle, toutes les procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans 5 mai 1883.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
9mai—

Avis aux créanciers.

W. H. Merhol vs. J. W. A Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 514.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par les liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK. Greffier
9 mai—9,13,19

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Otto H. Karstendick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8446—Division B—Attendu que Henry S. Karstendick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto H Karstendick décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Herschel H. Haskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8494—Division B—Attendu que Mme Minnie Haskins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herschel H. Haskins, son mari décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Wm. Dougherty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8525 —Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas L. Macon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 mai—4, 8, 12

Successions de Christian Gerber et Christine Arnold, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 799.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire dative de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 mai—6, 10, 15.

Portable Electric Lighter

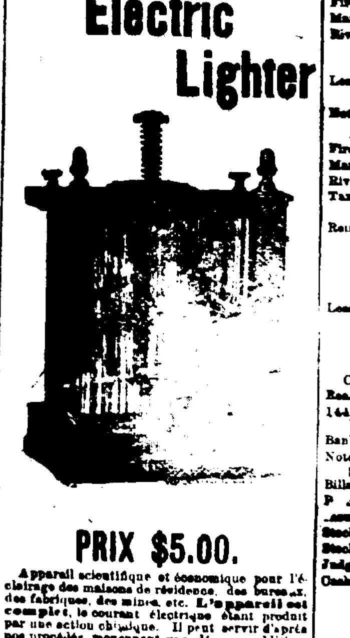

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un "Portable Electric Lighter" pour $5 se vend aisément de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
22 avril—3 m. mar. J. D.

Liste officielle des lettres étrangères non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 5 mai 1883.

Adrien Recudé	Lorma C
Albert J	Mariani Guiseppi
Andry John	Mulle colonel
Appel Care	Perriant François
Barnes Phil	Pohlman H J
Badalla Bortulla	Rieser L
Baptiste Joe	Rothilaberger Saml
Ballestier A	Roberts W H géal
Brandt Wm	Schwab Oscar
Beech A F	Steffend J A
Brodie Wm	Silvie trio
Buchler Julius F	Sutcliff W W
Casse Angelo	Timmerly James
Dugan Thos S	Tesson A
Foster R J	Todd James
Georgio Michel S	Virgin F C
Hahn Friederich	Wren h W
Healy P Rev	Weir Louis Foss
Hoyle Wm imprimeur	Wymenga Y
Jaime C	Wright I C
Kelley Frank	Williams Saml
Lambert Hy	Woods Jules
Landgrew John	Yeap Frank P
Lacour P	Yung Peter
Lafon Charles	

W. B. MERCHANT, Maître de Poste.

Parcours de la rue Dauphine des Fair Grounds.
Station de départ: rue du Canal [illegible]
Parcours: (cars verts) Canal [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à [illegible] Elysian Fields, Elysian Fields jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée [illegible]. Les cars suivent la même route, au lieu de tourner dans la rue Broad, suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant par la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue Dumaine jusqu'à la rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN
PAR SPEAR & ESCOFFIER.
Groceries, vins, liqueurs, coffre-fort, meubles de bureau, etc., etc.

R. mois & Otis vs. leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8318.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—MARDI, le 22 mai 1883, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au No 127 de la rue Decatur, entre St-Louis et Toulouse, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 9 mai 1883, dans l'affaire ci-dessus, un grand assortiment choisi de—

Groceries, vins, liqueurs, etc., genièvre, vinaigre, vin muscat, tabac, eau-de-vie, maquereaux, whisky, pots, chandelles bœuf, sardines, gelées, savon, amidon, manches de haches, papier d'enveloppe et sacs, encre, café, articles en "cans" (conserves), thé, clous de girofle, damejeannes, etc., etc.

Aussi—Un coffre-fort, meubles de bureau, installations, etc., etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11 mai—11,15,19,22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

W. H. Foote et als vs August Nelson.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7,262 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans mon entrepôt, No 90 rue Magazine, le SAMEDI, 19 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval, Voiture, (Herdig Coach No 1), moins une roue qui manque.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON, Constable.
8 mai—8,13,19

Mme Rosalie Levy, épouse de Abraham Levy, autorisée, &c., vs Chs. Les Rosengarner, le même vs le même, le même vs. le même, le même vs. le même.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, Nos 4448, 4449, 4450 et 4451.—En vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable F. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville JEUDI le 31e jour de mai 1883 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une bâtisse en bois à un étage située sur un terrain appartenant à la plaignante, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Jumonville, Tricou et Deléry, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans les affaires ci-dessus numérotées.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
1er ma —1,8,15 22,31

Léon Feitman vs Jno S. Barnes.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NLLE. Orléans. No 4 26—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable F. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, à l'encan, à mon entrepôt rue Tchoupitoulas, près le coin Girod, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de chandeliers, installations de gaz, globes, pompe, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
8mai—2,7,12

ASSURANCES
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
(DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)
Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000
ERNEST MILTENBERGER..........Président
E. GALLY..........Vice-Président
SCOTT McGEHEE..........Secrétaire

DIRECTEURS:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidiere,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. R. Shrumph,
E. Schwabacher,	J. A. Dunlap,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.	P. A. Villeral,
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunbar,
E. L. Forstall,	F G. Ernst,
Joseph David	I Hernsheim
D. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lenneauge,	Henry Lohmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et du tarif.

2° Le fonds capital ne porte au intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS les assurés, sur le montant des primes actuellement ayées. 20 nov—6mDJ

THE MERCHANTS' MUTUAL
INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS,
104..........Canal street..........104

29th ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1882 including unearned premiums of the previous year on—

Fire risks..............		$261,970 34
Marine risks..............		27,998 38
River risks..............		18,567 02
Total premiums..............		$308,536 69
Less unearned premiums..............		76,547 60
Net earned premiums May 31 1882		$231,993 69
Losses paid, on—		
Fire risks..............	$63,302 09	
Marine risks..............	7,711 06	
River risks..............	7,893 66	
Taxes and expenses, less interests..............	13,126 78	
Reinsurances and return premiums....	19,109 16	
		$111,036 17
		$120,947 5
Less judgments paid on all outstanding claims..............		19,436 76
Profit..............		$101,510 76

Company has the following assets:

Real estate..............	$252,676
1443 shares New Orleans Water Works Company, 47..............	67,734
Bank, Railroad and other stocks..............	66,295 67
Notes secured by mortgage and pledges..............	151,761 27
Bills receivable..............	64,170 58
Premium in course of collection..............	22,652 0
Insurance stocks..............	1,950 00
Stock of Vallette Dry Dock Co..............	10,400 00
Stock of Levee Steam Cotton Press..............	1,680 0
Judgment on mortgage notes..............	4,385 0
Cash on hand..............	51,542
	$705,187

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 12h day of June, 1882
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 12th day of June, 1882, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1882, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—
P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES, D. A. CHAFFRAIX,
E W. TAYLOR.

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, conserves et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqués, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets; Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16 oct—DMasJ